
Historique du hansard de l'Ontario

Le titre de hansard vient de Thomas Hansard, cet observateur officieux qui, d'après la plupart des historiens, a été le premier, en 1811, à dresser le compte rendu des débats de la Chambre des communes à Westminster. Fils de Luke Hansard, imprimeur officiel de la Chambre des communes, Thomas Hansard est devenu par la suite sténographe, imprimeur et éditeur officiel des comptes rendus des débats. Depuis lors, son nom a servi de titre officieux à ces documents dans le Royaume-Uni et les pays du Commonwealth. Ces dernières années, il a été reconnu comme titre officiel et figure maintenant sur la page titre des comptes rendus des débats des quelques parlements, dont celui de l'Ontario.

par Peter Brannan

En Ontario, la rédaction des comptes rendus des débats n'a commencé qu'en 1944, mais les journaux de l'Assemblée ont été imprimés depuis la toute première session de la première législature suivant la Confédération de 1867. Les Journaux comprenaient l'ordre du jour, les projets de loi et des extraits de discours. Plus tard, dans les années 20, on a commencé à rédiger le compte rendu des débats du Comité des comptes publics. En outre, pendant quelques années avant 1944, on a eu pour pratique de dresser le compte rendu des discours des chefs de parti et des porte-parole des partis en matière de finances.

Les années de sténographie

Le premier compte rendu complet des débats de l'Assemblée législative de l'Ontario remonte à une session de la 21^e législature, qui s'est déroulée entre le 23 février et le 5 avril 1944. Produit par des sténographes et des dactylographes, le compte rendu avait été tiré sur copies carbone en papier pelure pour distribution au premier ministre, à chacun des ministres et aux chefs de parti.

Peter Brannan est le directeur du hansard à l'Assemblée législative de l'Ontario.



Le compte rendu des débats de cette année-là comptait 2 613 pages dactylographiées. Sur la dernière page figurait la signature des quatre sténographes, qui attestaient, devant notaire, « que le texte ci-dessus constitue le compte rendu exact et fidèle de ce qui s'est dit pendant la session ». L'un des signataires était le sténographe R.C. Sturgeon qui, en compagnie de ses collègues, a travaillé au hansard de l'Ontario à temps partiel jusqu'en 1956. Il y a de nombreuses années qu'est décédé M. Sturgeon, mais l'une des copistes avec qui il a travaillé, feue M^{me} Eileen McFadden, a pris la relève à titre de chef du personnel de sténographie par bande magnétique jusqu'en avril 1980. Une autre sténographe, M^{me} Fern Welch, a travaillé à temps partiel longtemps après l'âge de la retraite jusqu'à quelques mois de son décès en février 1986.

Le compte rendu des débats de la session du printemps de 1945 (du 15 février au 22 mars) a été produit sur polycopies, par suite de la demande faite par M^{me} Agnes MacPhail (députée du CCF pour la circonscription de York-Est) au début de la session. M^{me} MacPhail avait en effet proposé qu'une copie du compte rendu soit remise à chacun des députés. Le premier ministre Drew s'était également plaint du procédé antérieur qui consistait à mettre à la disposition des partis une seule copie en papier pelure. Les débats de cette session furent transcrits sur 2 033 pages dactylographiées.

À la suite des élections qui ont eu lieu peu de temps après, la première session de la 22^e législature commença le 16 juillet 1945 pour se terminer seulement trois jours plus tard; le hansard de cette session ne compte que 390 pages. Le compte rendu des débats de la session de 1946 comprend 2 404 pages qui furent aussi polycopiées et ultérieurement reliées en plusieurs volumes que l'on trouve maintenant à la bibliothèque législative.

Impression du hansard

Le hansard fut imprimé pour la première fois en 1947. L'imprimeur, Garden City Press de Toronto, a utilisé les caractères

Baskerville de corps 10-11. Le volume de 1947 comptait 1 145 pages imprimées, soit environ la moitié du nombre de pages transcrites à la machine. Imprimé par Ryerson Press, le hansard de l'année suivante comptait 1 251 pages. En 1949, la session a duré du 10 février au 8 avril et ses débats ont rempli 2 158 pages du hansard, imprimées cette fois en caractères Caledonia.

C'est en 1946 que parut, en première page du volume 1, le premier index dactylographié du hansard, dans lequel figurait une liste des orateurs, des sujets et des projets de loi. L'index imprimé de l'année suivante, le premier du genre, contenait les mêmes renseignements avec, en plus, une section d'errata. En 1955, on changea de formule, et l'ordre des rubriques devint : projets de loi, index par orateurs et index par sujets.

Entre 1950 et 1953, on revint à la formule polycopiée pour la production du hansard et de l'index. L'abandon de l'impression des comptes rendus faisait suite à la déclaration du premier ministre d'alors, M. Leslie Frost, suivant laquelle il pourrait faire construire neuf milles de routes pour le prix d'impression du hansard. Les pages polycopiées n'étaient pas numérotées autrement que par les indications des sténographes. L'index du hansard de ces trois années mentionne que M. R.C. Sturgeon était encore le sténographe en chef.

En 1954, la maison Ryerson Press recommença à imprimer le hansard, en caractères Caledonia de corps 10-11, qui remplit 1 302 pages cette année-là. Les comptes rendus des années suivantes furent plus volumineux : 1 508 en 1955, 1 726 en 1956 et 2 011 en 1957.

En 1958, on changea de nouveau de caractères d'imprimerie pour le type Caledonia de corps 8-9, grâce auquel le nombre de pages du hansard fut réduit à 1 378.

Introduction de l'enregistrement

Au début de chaque session des années 50 et 60, le premier ministre avait coutume de présenter une proposition autorisant le président de l'Assemblée à « engager un réviseur des débats et des discours ainsi que des sténographes, moyennant une rémunération établie par lui ».

En 1957, on apporta une importante modification à la formule de production de hansard. Jusque-là, les comptes rendus des débats avaient été rédigés par des sténographes qui dictaient leurs notes à des copistes. Généralement membres du personnel de sténographie de tribunaux, ces sténographes et copistes travaillaient à temps partiel pendant les sessions législatives soit au taux horaire ou par contrat.

Compte tenu de la pénurie de sténographes chevronnés qu'exigeait ce travail, on décida de recourir à l'enregistrement magnétique. Les pupitres des députés à la chambre de l'Assemblée législative étaient déjà équipés de microphones (un micro pour deux députés). On entreprit de relier ces microphones à un magnétophone à ruban, d'enregistrer les débats et, au moyen de dictaphones, de les faire transcrire par les copistes qui prenaient auparavant la dictée des sténographes. Bien que très malade, M. Sturgeon assura la rédaction du hansard de cette année-là de sa chambre d'hôpital.

La production du hansard continua d'être assurée par des employés à temps partiel. M. Ernest Burrows pris la relève du chef précédent en 1958. En 1960, la démission de M. Burrows provoqua l'intervention du président de l'Assemblée d'alors, l'honorable

William Murdoch ; celui-ci communiqua avec les bureaux de Maclean-Hunter, qui se trouvait à proximité sur l'avenue University et où sa fille Joan occupait un poste d'adjointe à la publicité, afin de recruter, à bref délai, une personne qui se chargerait de la transcription des débats et de la rédaction du hansard.

C'est à ce moment-là qu'un certain nombre de rédacteurs-réviseurs décidèrent de s'occuper de la rédaction du compte rendu des débats, et, pour plusieurs parmi eux, ceci devint ultérieurement une activité à plein temps. Plusieurs rédacteurs-réviseurs de Maclean-Hunter, dirigés par MM. Peter Brannan, Ernest Hemphill et Don Cameron, travaillèrent en soirée avec l'équipe de copistes sous la direction de M^{me} Eileen McFadden.

À l'époque, l'Assemblée ne siégeait que trois ou quatre mois par année. Employés par diverses maisons d'édition durant le jour, les rédacteurs-réviseurs arrivaient à Queen's Park à 18 heures et travaillaient au cinquième étage dans une mansarde, maintenant désaffectée jusqu'à 22 ou 23 heures, et souvent plus tard. À l'approche du Parlement sur l'avenue University, les rédacteurs-réviseurs jetaient un coup d'oeil furtif au sommet de l'édifice, craignant d'apercevoir la lumière rouge à la fenêtre du milieu et qui était le signal d'une séance nocturne. Bien des années plus tard, la lampe rouge était remplacée par une lampe blanche pas tant par souci du décorum que pour éviter que cette activité ne soit associée avec un parti politique particulier !

L'équipe de production du hansard finit par quitter le cinquième étage pour le troisième, mais non sans avoir eu l'occasion de transcrire et de réviser les mots de Donald MacDonald, le chef du Nouveau Parti démocratique, qui, pendant les débats, qualifia le cinquième de véritable souricière en cas d'incendie !

La production du hansard par des contractuels à temps partiel se poursuivit encore pendant dix ans. En 1970, l'allongement des sessions et l'entrée dans le hansard des délibérations des comités chargés des budgets des dépenses ayant lieu ailleurs qu'à la chambre rendirent impraticable cette formule.

Activité à temps plein

En février 1970, le Service des comptes rendus devint une division permanente du Bureau du président de l'Assemblée et s'est acquis une autonomie importante, son chef n'étant responsable que devant le président quant à la reproduction exacte et rapide des débats et ne relevant que de lui.

Le degré d'autonomie fut maintenu, le chef du hansard n'étant comptable ni devant l'Assemblée ni devant le gouvernement, lorsque le Service fut annexé au bureau de l'Assemblée législative à sa création en 1975. Toutefois, à des fins administratives et budgétaires, le rédacteur en chef des débats (le chef du hansard) relève maintenant du greffier de l'Assemblée et rend des comptes à la Commission de régie interne, qui est formée de députés de tous les partis.

L'équipe à plein temps a continué de se servir des magnétophones à ruban pour la production du hansard, mais la complexité et le volume croissant des débats rendirent désuet ce mode de transcription. Comme l'enregistrement revêtait de plus en plus d'importance, on mit en place un système d'enregistrement sur cassettes standard, conçu spécialement pour enregistrer jusqu'à quatre pistes simultanément.

Une piste sert à enregistrer les remarques des orateurs et une deuxième est réservée à l'identification des orateurs par les preneurs de son qui, à cette fin, se servent du microphone fixé à leur casque d'écoute. Les deux autres pistes devaient servir à faciliter l'enregistrement des interjections, mais ont éventuellement été débranchées pour empêcher l'écoute électronique. On est revenu par la suite au système standard à deux pistes.

À partir de 1975, un microphone fut mis à la disposition de chacun des députés. Les preneurs de son, aux commandes d'un pupitre semblable à celui que l'on trouve au théâtre, branchent et débranchent les divers microphones, ce qui, par la même occasion, oriente les caméras vidéo semi-automatiques de l'Assemblée. Ces appareils ont été installés dans l'Assemblée pendant le congé d'été de 1986 par suite d'une décision unanime de tous les partis et sur l'approbation de la Commission de régie interne. Les débats sont maintenant télédiffusés par Rogers Cable et d'autres réseaux de télédiffusion dans l'ensemble de la province de l'Ontario, de même que par le réseau en circuit fermé de Queen's Park.

Des sténographes assis à une table dans l'Assemblée participent à l'identification des orateurs et prennent note des interjections hors micro. Leur tâche ne consiste pas à consigner toutes les interventions, mais simplement de relever les remarques pertinentes qui ne seraient pas autrement enregistrées. Les interjections sont généralement considérées comme irrecevables et ne sont pas consignées dans le *hansard* à moins d'avoir été prononcées par un député ayant la parole ou qu'elles aient provoqué l'intervention du président de l'Assemblée. Cette pratique a été adoptée après de longues discussions entre des membres de l'Association des éditeurs des débats et en consultation avec les présidents des assemblées provinciales. Elle est maintenant très répandue.

Lorsque la maison Ryerson Press a fermé ses portes au milieu des années 70, certains de ses employés sont passés à la Carswell Company qui fit aussi l'acquisition d'une grande partie de son matériel. Pendant quelques années, c'est donc la Carswell qui s'est chargée de l'impression du *hansard*. Ancien contremaître de la salle de composition chez Ryerson pour la production du *hansard* en 1954, M. Ed Oliver devint directeur commercial adjoint chez Carswell. La *University of Toronto Press* a pris la relève de la Carswell en janvier 1984, à l'occasion d'un appel d'offres périodique.

Le lien avec la maison Ryerson a été maintenu pendant de nombreuses années par l'entremise de M. Arthur Staubitz, qui y a travaillé comme correcteur d'épreuves du *hansard* à partir de 1940 et qui est entré au personnel permanent du *hansard* à titre de dresseur d'index en 1971. La plus grande partie des renseignements statistiques sur les premières années du *hansard* que comprend le présent historique proviennent de ses notes de recherche. Il a également recueilli, sur les députés de l'Ontario, des données biographiques qui remontent au début de la 21^e législature, le 4 août 1943 ; ces données sont conservées dans la bibliothèque de référence. M. Staubitz a pris sa retraite en novembre 1980, mais a été rédacteur-réviseur à temps partiel pendant quelques années jusqu'à peu de temps avant sa mort en mars 1987.

Une foule de problèmes liés à la production du *hansard* en Ontario étaient attribuables aux fluctuations extrêmes de la charge de travail. En effet, si les sessions étaient relativement courtes,

elles étaient en revanche surchargées : on s'attendait du personnel peu nombreux du *hansard* qu'il suive la cadence des débats et qu'il produise promptement les comptes rendus ; pour y parvenir, les employés ont dû s'astreindre à de longues heures de travail, avec toute la tension que cela comporte. La situation s'est améliorée à cet égard grâce à l'accroissement de l'activité des comités durant les périodes d'intersession, d'où l'élargissement de l'effectif permanent.

En raison de la demande fortement accrue pour les services fournis aux comités pendant le gouvernement minoritaire de 1978-1980, le service de production du *hansard* fut scindé en deux : une section rattachée à l'Assemblée et une autre aux comités. Cette dernière fut logée à l'édifice Whitney, en face de l'édifice du Parlement, auquel il était relié par un tunnel sous la rue Queen's Park Crescent. Cet arrangement fut aboli lorsque la charge de travail des comités diminua après les élections de 1981. Cependant, la reprise, à une cadence accélérée, des travaux des comités est actuellement à l'origine de délais inacceptables dans la parution du *hansard*. On doit recourir à des services externes de sténographie afin d'atténuer la pression et de raccourcir les délais de livraison.

La politique concernant la langue d'impression des débats est identique à celle du Québec.

Les interventions des députés sont publiées dans la langue où elles ont été faites (français ou anglais), mais sans traduction.

Le Règlement ne permet pas l'usage de toute autre langue ; si l'on contrevient à cette règle, il est simplement noté dans le *hansard* que les remarques ont été faites dans une langue donnée, sans qu'il en soit consigné un compte rendu.

L'ère de l'informatique

C'est grâce aux machines de traitement des données et de textes, qui constituent maintenant les principaux outils de travail de l'équipe du *hansard*, qu'a pu être accrue l'efficacité de son travail. L'informatique a d'abord été mise à contribution pour la production d'index cumulatifs périodiquement mis à jour sous forme d'imprimés. Ensuite, on a fourni aux sténographes et aux rédacteurs-réviseurs des machines de traitement de textes qui ont grandement facilité leur tâche, et raccourci leur journée de travail, jusque-là extrêmement longue.

Les rédacteurs-réviseurs travaillent directement à l'écran plutôt que sur le traditionnel manuscrit. Grâce à cette nouvelle méthode de travail, non seulement l'apparence et la lisibilité des transcriptions qui ne sont pas officiellement imprimées ont été améliorées, mais aussi l'impression finale a été facilitée et accélérée, d'où d'importantes économies.

En fait, les employés affectés au *hansard* ont remplacé les typographes des maisons d'impression : leurs révisions à l'écran sont stockées dans la mémoire d'un petit ordinateur central et peuvent être transmises, par modem, directement à l'ordinateur de composition de l'imprimeur. Par la composition directe sur support qui en résulte, on a considérablement simplifié le processus d'impression. L'étape suivante de réduction des coûts consistera à utiliser, sur place, une imprimante à laser pour produire des épreuves prêtes à photographier : on éliminerait ainsi le besoin de recourir aux maisons d'édition commerciales.

Le traitement de textes permet aussi aux sténographes et aux rédacteurs-réviseurs de consulter rapidement des listes de noms,

de titres et d'autres sources de références utiles. En outre, ils ont accès à un dictionnaire intégré pour vérifier l'orthographe des mots ainsi qu'à une fonction de recherche et remplacement qui sert à repérer, dans un texte donné, un titre ou un nom propre mal écrit et à le corriger.

Pendant de nombreuses années, seuls les débats de l'Assemblée et ceux des comités qui étudient les budgets des dépenses sont officiellement imprimés et reliés. Les délibérations des autres comités sont imprimées seulement sur motion de l'Assemblée.

Les délibérations de tous les autres comités, permanents et spéciaux, sont transcrites à la discrétion des comités eux-mêmes et sont reproduites par imprimante d'ordinateur ou par polycopieur. En pratique, la grande majorité des comités ont recours au service de la transcription.

Comme suite à des études sur l'organisation de l'Assemblée législative de l'Ontario faites dans les années 70 (la Commission Camp et la Commission Morrow), on a recommandé que les travaux de tous les comités soient imprimés, comme ils le sont à Ottawa et au Québec. Adoptée par le Comité permanent de l'Assemblée législative en 1985, cette recommandation n'a pas encore été mise en oeuvre en raison du coût élevé d'impression qu'elle entraînerait.

L'impression officielle des délibérations des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée a été approuvée lors des dernières modifications au règlement adoptées par celle-ci le 25 juillet 1989 et mises en vigueur le 9 octobre 1989.

De façon générale, une première version des débats de l'Assemblée est distribuée une heure ou deux après la tenue des débats, alors que la version définitive n'est fournie qu'une journée plus tard, afin que les recherches puissent être effectuées, et les corrections incorporées. Une fois imprimé, deux jours après les débats, le *hansard* est déposé sur le bureau de chacun des députés. Les rapports des comités sont généralement produits sous forme de transcriptions entre trois et dix heures après les réunions, selon le volume de travail, tandis que les rapports officiels sont imprimés entre trois et cinq jours ouvrables plus tard.

Un coup d'oeil sur l'avenir

Pour terminer, jetons un coup d'oeil sur l'avenir. Pour la production du *hansard* de l'Ontario, on est passé, en un peu plus

de trente ans, de la transcription sténographique manuelle à la transcription par magnétophone, mais il semble maintenant qu'avec une nouvelle méthode, la transcription assistée par ordinateur (TAO), nous pourrions revenir à la sténographie. En effet, on a mis au point un logiciel qui peut convertir, presque instantanément, le produit d'une machine de sténographie en langage clair sur un écran ou une imprimante.

Nous procédons encore actuellement à l'évaluation des effets qu'aurait ce procédé sur notre système d'enregistrement magnétique. La TAO est en usage et a fait d'importantes percées dans les tribunaux et ailleurs, mais son acceptabilité reste à prouver dans le domaine parlementaire.

Depuis octobre 1986, les opérateurs des machines de TAO dressent le compte rendu de la période de questions de l'Assemblée, dans le cadre du service de télévision offert aux mal-entendants (sans enregistrer les interjections et les remarques hors micro) ; pour ce faire, ils n'ont qu'à visionner à l'écran la bande vidéo du *hansard*. Si cette nouvelle technique était adoptée, l'importante première version du compte rendu de la période de questions pourrait être produite beaucoup plus rapidement que ne le permet le système actuel.

Cependant, cette version devra être révisée attentivement. En outre, il nous faudra toujours écouter les bandes pour vérifier et élaguer le texte de même que recourir à la sténographie pour consigner les interjections et les remarques hors micro qui complètent les échanges de vues entre les orateurs.

La TAO serait des plus utiles pour la transcription des débats de l'Assemblée, où les orateurs sont d'ordinaire appelés par le président et se lèvent pour faire leurs interventions. Quant aux comités, l'enregistrement magnétique serait toujours le moyen idéal pour dresser le compte rendu des travaux des comités où les députés demeurent assis pendant les discussions et où nous choisissons souvent, après les délibérations, lesquelles feront l'objet d'un compte rendu.

Le principal avantage que constituerait l'adoption de la TAO serait l'accélération de la livraison des documents de l'Assemblée. Mais le plus étonnant dans toute cette histoire serait, après le passage de la sténographie à l'enregistrement magnétique il y a plus de trente ans, le retour à cette première méthode de transcription des débats : la boucle serait ainsi bouclée. ♦